

BUDGETS PRIMITIFS 2024 : RAPPORT DE PRESENTATION

Les orientations budgétaires pour l'année 2024 et les exercices suivants ont été débattues le 13 mars en conseil municipal.

Ces orientations suivent les deux fils conducteurs de notre action publique depuis plusieurs années :

- le développement durable (actions de l'Agenda 21, de mutations énergétiques, de mobilités, d'évolutions des usages, ...)
- la participation citoyenne à la décision publique (charte de la démocratie participative, budget participatif, application citoyenne, ...).

Dans un souci de mieux mesurer l'impact environnemental et d'orienter favorablement les dépenses de notre commune, la municipalité a choisi de compléter la présentation réglementaire du budget primitif par une mise en forme dite « budget vert ». Vous trouverez ces éléments en annexe du présent rapport.

La stratégie financière engagée depuis plusieurs années reste la même, avec les lignes directrices suivantes :

- maîtrise de l'évolution des dépenses de fonctionnement (en maintenant et développant la qualité des services publics) et dynamisme des recettes de fonctionnement pour éviter l'effet ciseau ;
- une épargne brute supérieure à 2,5M€ par an ;
- une capacité de désendettement inférieure à 8 ans ;
- un taux d'épargne supérieur à 15%.

Les budgets primitifs de l'année 2024, budget principal et budgets annexes confondus, visent à respecter ces orientations. Les masses budgétaires pour cette année sont les suivantes :

	BP 2024	
	fonctionnement	investissement
Budget Principal	15 940 410 €	18 474 305 €
Budget Parkings ¹	1 830 609 €	1 329 120 €
Budget Eau ¹	669 750 €	2 435 331 €
Budget Assainissement ¹	806 224 €	3 344 038 €
Budget Transports	180 279 €	61 200 €
Budget Golfs ¹	696 138 €	353 595 €
Budget Camping ¹	583 592 €	2 241 669 €
Budget Forêt ¹	220 746 €	51 689 €
Budget Lotissement	15 000 €	29 494 €
TOTAL	20 942 747 €	28 320 441 €

[\[1\] Crédits exprimés en euros hors taxe](#)

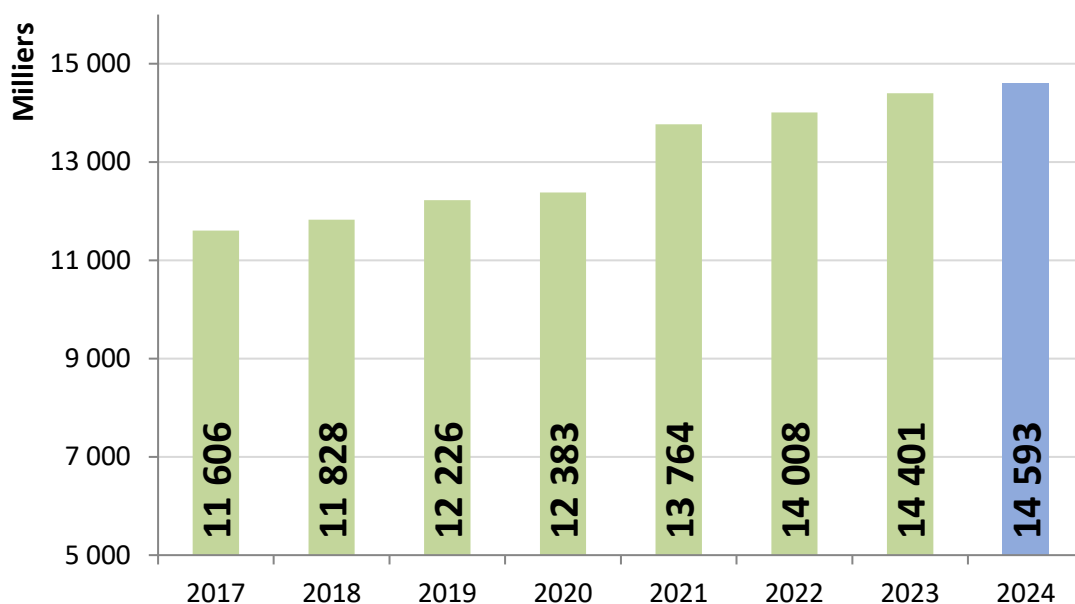
Budget principal

Section de fonctionnement : tension sur l'épargne brute mais un autofinancement permettant un développement continu des services

1. Des recettes de fonctionnement en légère augmentation

Le total des recettes réelles de fonctionnement s'établit à un montant prévisionnel de 14,7 millions d'euros, soit une progression de 1,9% par rapport au montant réalisé sur l'exercice 2023.

Evolution des recettes réelles de fonctionnement



* données comptes administratifs 2017 à 2023 (hors cessions)

*2017 retraité de la reprise d'excédent assainissement de 950k€

1.1. Les produits fiscaux progressent globalement, sous l'effet de phénomènes inverses

Pour la huitième année consécutive, la municipalité a décidé de ne pas augmenter les taux de fiscalité.

Pour autant le produit des impôts directs augmente fortement pour les deux raisons suivantes :

- revalorisation des bases de fiscalité de 3,9% (au niveau national, les valeurs locatives sont augmentées du taux de l'inflation de novembre 2022 à novembre 2023), soit + 283 000 € de recettes de taxes foncière et THRS pour Lacanau,
- entrée en vigueur de la majoration de taxe d'habitation sur les résidences secondaires (25%), dont le produit est estimé à 500 000 €.

A contrario, le rendement de certaines taxes diminue. Par prudence, dans le contexte de crise qui touche les transactions immobilières (en raison principalement du renchérissement des crédits avec des taux d'intérêts multipliés par 4 en deux ans), nous anticipons une baisse de droits de mutation à titre onéreux de 27%, soit une diminution de 250 000 € pour le budget communal.

De même, la taxe sur les plus-values sur la vente de terrains devenus constructibles est en diminution. Au regard des réalisations 2023, la prévision 2024 est en baisse de 104 000 €.

L'attribution de compensation reversée par la communauté de communes Médoc Atlantique s'élève à 758 251 €. Elle a été revalorisée de 22 870 € en 2023 à l'initiative de la Ville de Lacanau, par application de la règle de calcul initiale.

Les autres recettes fiscales (prélèvement sur le produits des jeux, taxe sur l'électricité) sont en relative stabilité (355 000 €, contre 350 000 € au BP 2023).

Le total du chapitre des impôts est taxes s'élève alors à 7 990 000 €, en progression de 4%.

1.2. Les dotations et participations en progression conjoncturelle

La recette principale de ce chapitre est la dotation globale de fonctionnement. En considérant les éléments de la loi de finances initiale pour 2024, son montant proche de celui perçu l'an dernier. La somme de 1 480 000 € est inscrite au BP.

Viennent ensuite les participations de la Caisse d'Allocation Familiale pour les activités périscolaires (garderie) et d'accueil de loisirs des enfants et des jeunes. Ces dotations atteignent 382 780 €, auxquels il faut ajouter 15 000 € pour les ludo-médiathèques. Le Département participe financièrement à ces action, à hauteur de 24 880 €.

D'autres subventions sont à signaler :

- pour le recensement de la population, 16 840 €
- subvention au titre du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT) pour le label « France Services » visant au maintien de l'accès aux services publics de proximité (guichet unique), 35 000 € ;
- les subventions des collectivités d'échelon supérieur pour lesquelles une recherche est opérée systématiquement ;

Ce chapitre contient les compensations versées par l'Etat au titre des d'exonérations fiscales qu'il a décidées, pour 74 700 € (en augmentation de 37 700 € en raison de la compensation de perte de taxe d'habitation sur les logements vacants).

On trouve également la dotation pour le recensement mené début 2024 pour 16 840 €.

A noter, la disparition à partir de cette année du soutien du Département pour le nettoyage des plages (- 32 000 €).

1.3. Des recettes non fiscales stables

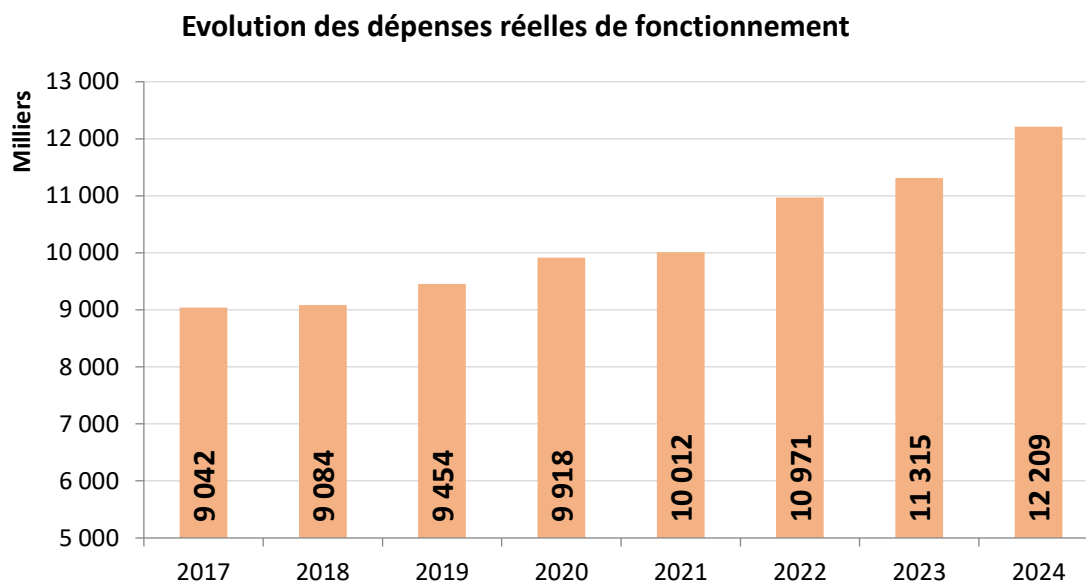
Après une année 2023 consacrée à l'optimisation de ses ressources non fiscales, avec notamment l'augmentation des reversements d'excédents des budgets annexes golfs et parkings (+105 000 € par rapport au total de 2022), la commune cherche à maintenir ces produits qui représentent 7,4% des recettes réelles de fonctionnement.

L'augmentations des tarifs (seulement 2%, pour les services aux usagers et 4% pour les redevances commerciales) permet un léger gain de produit qui est absorbé par la baisse du loyer des logements de l'UCPA suite au lancement des travaux par le locataire.

Globalement, ce chapitre est relativement stable à 1 084 350 € (-1,5%).

2. Des dépenses réelles de fonctionnement en progression rapide

Les inscriptions budgétaires en dépenses de fonctionnement sont en progression de 7,9% par rapport aux réalisations 2023.



* données comptes administratifs 2017 à 2023

** 2017 dépense exceptionnelle retraitée : 317k€

*** 2024 dépenses imprévues retraitées : -125k€

Ces prévisions constituent le maximum de dépenses à atteindre et l'objectif régulièrement atteint est de s'en éloigner le plus possible.

Tous les types de dépenses sont en progression : charges générales, frais de personnel, subventions, frais financiers et charges exceptionnelles.

Certaines augmentations sont subies (inflation, carrières des agents, intérêts d'emprunts), d'autres sont liées aux choix de la municipalité :

- renforcer raisonnablement les services pour répondre aux besoins des canaulais, dans un contexte d'augmentation continue de la population
- soutenir plus encore les associations de notre communes
- préserver le pouvoir d'achat des agents municipaux

2.1. Les charges à caractère général progressent au service de la sécurité et du bien-être des canaulais

Au gré des évolutions de présentation M57 (disparition dépenses imprévues), de l'extrême volatilité des prévisions 2023 « énergie », les charges à caractère générale en 2024 seront assez proche du BP 2023, mais en réalité en progression par rapport au réalisé 2023.

Sous effet de facteurs exogènes, principalement l'inflation qui reste conséquente en 2024, ces charges augmentent « mécaniquement », malgré le plan sobriété énergétique qui a porté ses fruits dès l'année dernière. Cependant, le cadrage financier a permis de maîtriser l'évolution des dépenses récurrentes en-dessous de l'inflation (2,5%).

En complément, les choix politiques de la municipalité viennent augmenter le niveau de dépenses, de manière raisonnée mais dans le but d'améliorer la sécurité et le dynamisme de la ville :

- lancement d'une évaluation des risques psycho-sociaux au sein de la collectivité
- études pour le renouvellement des délégation de service public des golfs et du Casino
- engagement d'une étude pour la création d'un pôle de tourisme d'affaire
- achats divers pour le plan communal de sauvegarde
- effort d'entretien de la voirie communale
- poursuite et développement de la saison culturelle et des animations estivales
- travaux supplémentaires d'entretien du patrimoine bâti

2.2 Des dépenses de personnel impactées par les mesures en faveur du pouvoir d'achat

Ce chapitre connaît une progression de 5,3% par rapport à 2023. Il s'élève à 6 675 000 €, ce qui représente 54% des dépenses réelles de fonctionnement 2024.

L'essentiel de cette augmentation provient de mesures exogènes, c'est-à-dire des décisions nationales ou bien des actions obligatoires :

- revalorisation de 5 points d'indice pour l'ensemble des agents (53 000 €) ;
- réhausse des salaires des catégories C (en lien avec l'augmentation du SMIC), augmentation en juillet 2023 du point d'indice (+1,5%), garantie individuelle de pouvoir d'achat (48 000 €) ;
- évolution de carrière des agents, avancement dans les grades (65 000 €) ;
- recensement de la population et élections européennes (40 000 €).

Dans le contexte d'inflation et considérant que les revalorisations décidées nationalement ne permettent pas de préserver le pouvoir d'achat des agents publics, la municipalité a mis en place pour cette année une prime à destination de tous les agents municipaux. Celle-ci est progressive en fonction des revenus (plus forte pour les plus bas salaires). Le coût de cette mesure est estimé à 60 000 €.

Les recrutements réalisés en cours d'année 2023 sont impacté en année pleine sur 2024 pour 50 000 €. Ce coût est compensé grâce à l'optimisation des ressources humaines, par la réorganisation des services d'action culturelle et de communication.

Enfin, il est proposé d'inscrire une enveloppe complémentaire représentant une réserve de 50 000 € (moins de 1% du chapitre) pour prévenir d'éventuels imprévus (remplacements maternités, renfort, stagiaire etc.) pour des besoins non connus au moment de la préparation budgétaire.

2.3. Des charges de gestion courante en progression pour l'animation de la Ville

Le chapitre des charges de gestion courante s'élève à 897 410 €, en progression de 63 400 €.

En dehors de l'inflation, cette augmentation s'explique tout d'abord par l'effort conséquent décidé cette année pour accompagner plus d'associations canaulaises et plus d'évènements associatifs qui animent le territoire : + 37 790 €.

Par ailleurs, ce chapitre comptabilise de plus en plus de logiciels et outils de sécurité informatiques qui étaient auparavant des achats en investissement : + 18 660 €.

Du fait de l'évolution de notre franchise d'assurance à la hausse depuis l'année dernière, le nombre de sinistre pris en charge directement par la collectivité est de plus en plus important. La ligne budgétaire prévue à cette effet est portée à 6 500 €.

10 000 € sont également inscrits pour des dépenses imprévues, le chapitre éponyme n'existant plus.

Considérant la situation financière du budget annexe Transports, la subvention d'équilibre versée par le budget principal est ajustée à la baisse, -20 000 € (pour un total de 90 000 €).

2.4. Des charges financières doublement impactées

Les emprunts contractés en 2023 ont été fortement touchés par la hausse des taux d'intérêts. A cela s'ajoute le fait que l'encours de dette de la Ville a progressé pour financer les investissements structurants. La conséquence est une augmentation de 120 000 € des frais financiers, pour un total de 390 135 €. Cela représente 3,2% des dépenses réelles de fonctionnement.

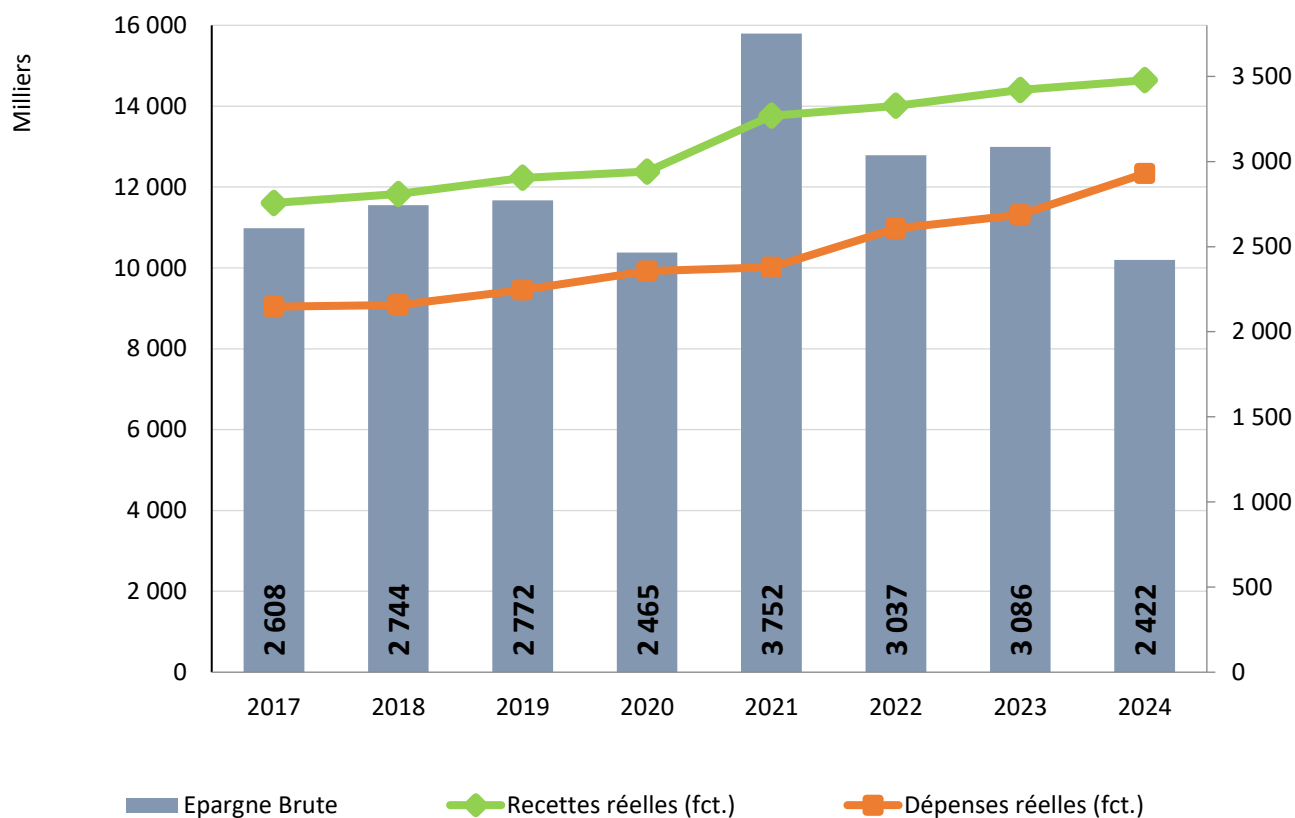
3. Des ratios financiers qui restent bons dans l'ensemble

Dans les paragraphes précédents, les facteurs d'évolutions des dépenses et recettes réelles de fonctionnement ont été présentés.

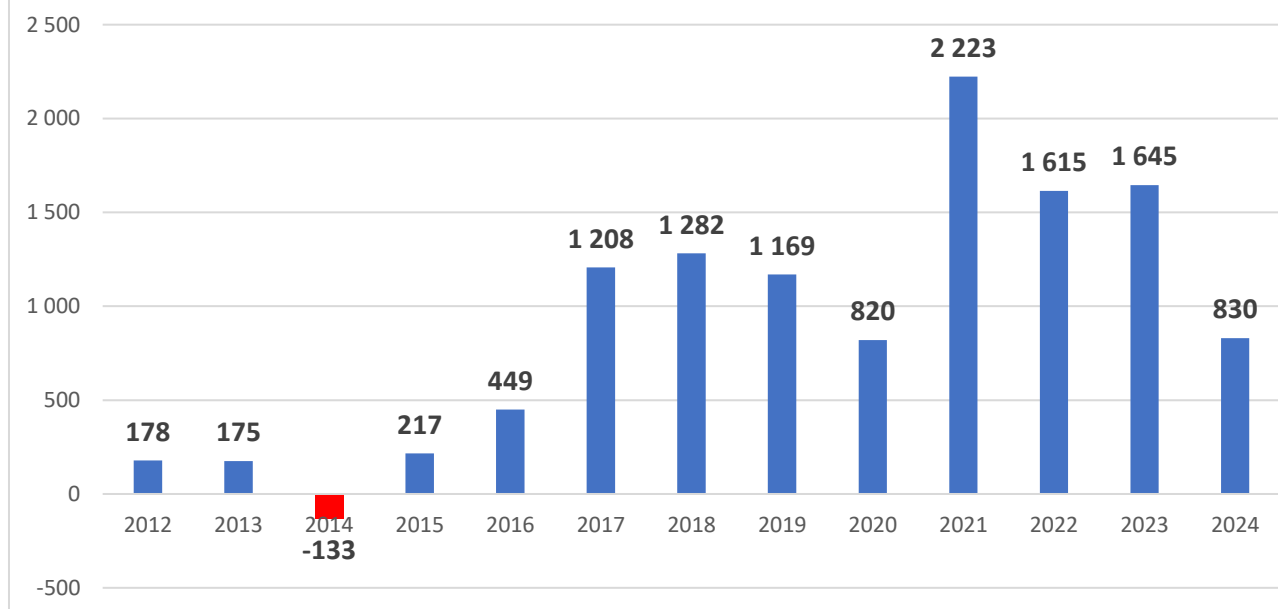
Les choix budgétaires de la municipalité, tenant compte également de contraintes inévitables, permettent à la collectivité de dégager un autofinancement prévisionnel (épargne brute) de près de 2,4 millions d'euros pour fin 2024. Il s'agit là du calcul sur la base des dépenses et recettes prévisionnelles qui sont évaluées avec prudence. Ce niveau d'épargne a donc vocation à être supérieur au moment de l'arrêté des comptes au 31 décembre prochain.

Les graphiques ci-dessous rappellent l'évolution pluriannuelle de l'épargne brute et de l'épargne nette. Pour la première fois, on pourrait donc être très légèrement en dessous de l'objectif de 2,5 millions d'euros en 2024 avec un début d'effet ciseau, c'est-à-dire le rapprochement des courbes de recettes et de dépenses. Cette situation n'est pas inquiétante si elle est provisoire et dans la mesure où les autres ratios sont bons (taux d'épargne, capacité de désendettement). Au terme des réalisations de l'année, ce ratio a vocation à être meilleur que la prévision prudente.

Recettes et dépenses de fonctionnement, épargne brute



Evolution sur longue période de l'épargne nette



* données comptes administratifs 2012-2017 à 2023

**2017 retraité de la reprise d'excédent assainissement de 950k€

*** retraitement des crédits pour dépenses imprévues : -115 k€

Section d'investissement : une nouvelle année record en investissements structurants tout en maîtrisant l'endettement

1. Une répartition équilibrée des recettes d'investissement

1.1. L'excédent budgétaire de la section de fonctionnement reste conséquent

La section d'investissement est financée pour un tiers par l'autofinancement budgétaire prévisionnel, à hauteur de 3 604 396 €, soit 19,5% des recettes d'investissement de l'exercice. L'épargne brute dégagée en 2024 s'élèverait à 2,4 millions d'euros (au stade de la prévision budgétaire).

1.2. Les recettes propres externes représentent un quart de la section

Le groupe des subventions, dotations et taxe d'aménagement représente 24% des recettes.

Les belles subventions obtenues pour les projets canalais, en particulier l'aménagement du front de mer et la liaison douce (Le Basta – le port) permet de prévoir 2 227 500 sur ce chapitre. Cela est possible grâce au travail mené en permanence en matière de veille sur les dispositifs de financement et de promotion des nos projets auprès des financeurs publics (communauté de communes, Département, Région, Etat, Union Européenne).

En raison du fort niveau d'investissements réalisés l'an dernier, le fonds de compensation de la TVA (FCTVA) est inscrit pour 1 500 000 €. Celui-ci est en effet perçu l'année suivant la dépense.

La taxe d'aménagement (versée par les particuliers et les entreprises à l'occasion de constructions) devrait rapporter cette année 620 000 €.

1.3. Les cessions et acquisitions responsables et pragmatiques

La municipalité poursuit sa politique de gestion active de son patrimoine consistant à céder des biens immobiliers dont le maintien au sein du patrimoine communal n'est plus justifié faute d'intérêt général à moyen ou long terme, ce qui permet de financer des investissements structurants pour la commune.

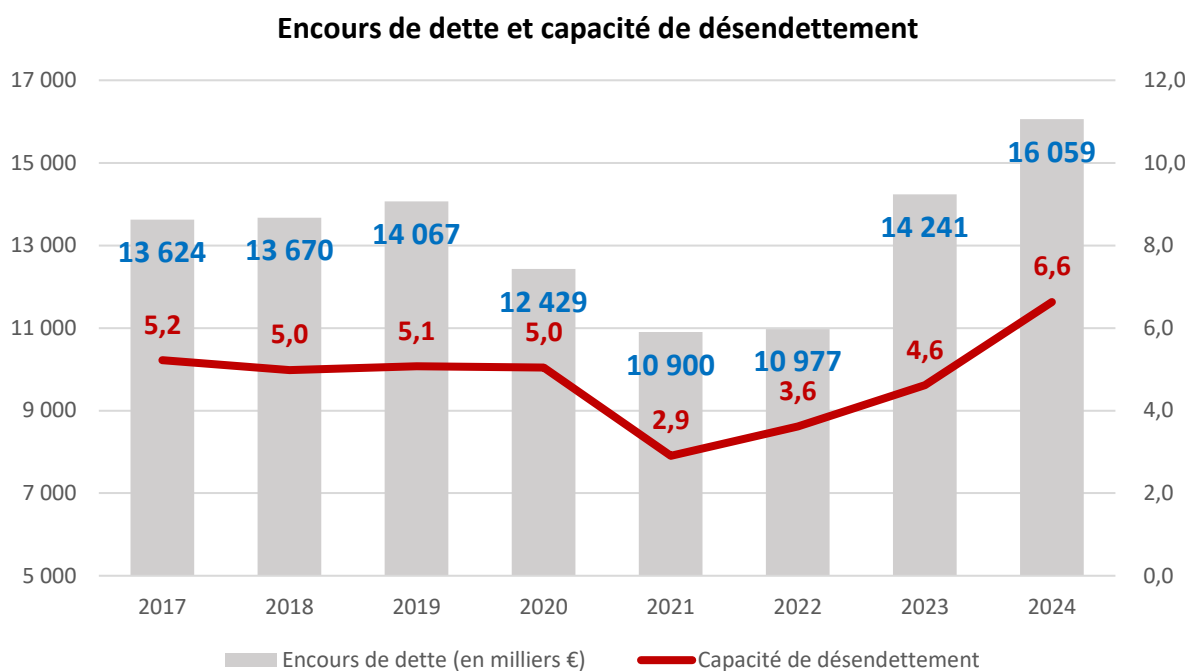
Cela devrait permettre de dégager cette année un produit de 2 700 000 €. Ces crédits permettent de financer à la fois des acquisitions stratégiques et des investissements structurants pour la commune.

1.4 Le bouclage par l'emprunt

L'objectif est de maintenir le fonds de roulement à un niveau suffisant afin de ne pas créer de tension sur la trésorerie et éviter le recours à des concours bancaires de court terme (ligne de trésorerie).

C'est pourquoi un niveau d'emprunt conséquent est prévu cette année, pour 3,463 millions d'euros, soit 19% des recettes de l'exercice. Ce niveau élevé tient, d'une part, au fait que les grands projets du programme d'investissement sont maintenant lancés. Notre stratégie financière intègre ces à-coups dans le recours à l'emprunt et garanti de conserver de bons ratios financiers, grâce aux marges de manœuvre dégagées en début de mandat.

Pour autant, il s'agit bien d'un maximum puisque les prêts effectivement contractualisés seront adaptés au besoin de financement réel estimé au dernier trimestre, au vu, là encore, des réalisations de dépenses et recettes.



2. Une nouvelle année record en investissements structurants

Plusieurs opérations de grande envergure sont déjà lancées et se traduiront par un niveau d'investissement record cette année.

Après un démarrage un peu ralenti en 2022 pour son lancement (sous l'effet des conséquences du COVID), le programme pluriannuel d'investissements ajusté pour la période qui court jusqu'à la fin du mandat (PPI 2023-2026) s'établit autour de 38 millions d'euros. Les grandes lignes de ce programme ont été présentées dans le rapport d'orientation budgétaire.

Classés par opérations, les crédits d'équipement prévus se déclinent comme suit :

Opérations	BP 2024
AMENAGEMENT DURABLE DE LA STATION Front de mer	4 858 844 €
LIAISON DOUCE	2 477 324 €
RECONSTRUCTION DE VOIRIES	958 950 €
DOMAINE PUBLIC	852 365 €
BATIMENTS SPORTIFS GROSSES REPARATIONS	610 200 €
RENOVATION ECLAIRAGE PUBLIC ET ENFOUISSEMENT	516 000 €
MOBILIER, MATERIEL, INFORMATIQUE	447 750 €
BATIMENTS COMMUNAUX GROSSES REPARATIONS	365 300 €
AGRANDISSEMENT DE L'HOTEL DE VILLE	269 861 €
STRATEGIE DE GESTION DE LA BANDE COTIERE	268 000 €
BATIMENTS CULTURELS GROSSES REPARATIONS	266 620 €
ECONOMIES D'ENERGIE	224 400 €
BATIMENTS SCOLAIRES GROSSES REPARATIONS	211 501 €
FONCIER - PLU	180 000 €
CIMETIERES	160 590 €
MATERIELS ROULANTS	136 000 €
LAC	131 400 €
VIDEOPROTECTION	108 000 €
GROUPE SCOLAIRE VILLE	75 000 €
MOBILITE	47 750 €
AMÉNAGEMENT D'UN LOCAL DE POLICE MUNICIPALE	30 000 €
CONSEILS DE QUARTIER	30 000 €
AMENAGEMENT DES PLAGES	27 500 €
hors opération	50 000 €
Total général	13 303 354 €

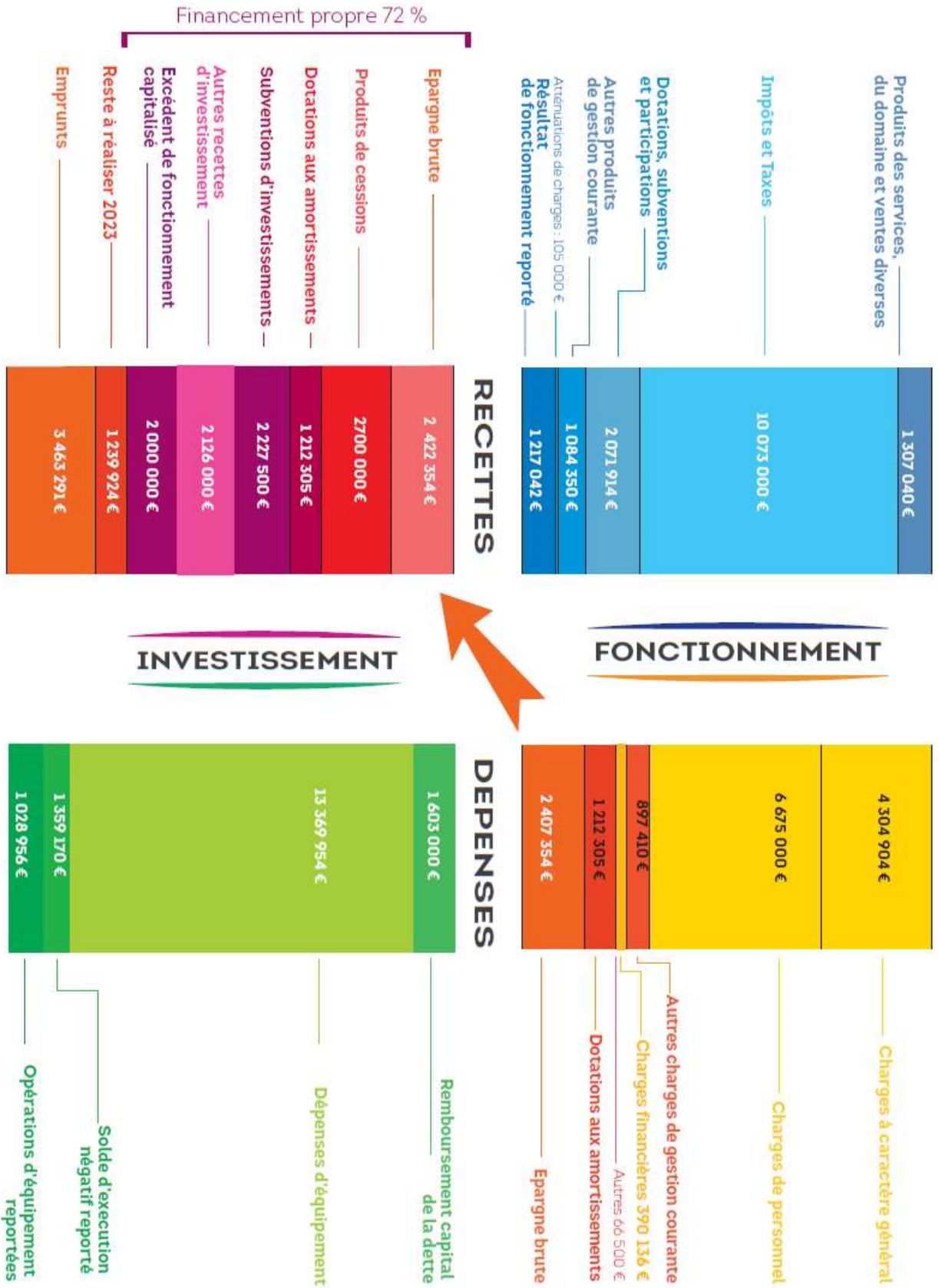
On peut remarquer que les deux premiers projets représentent près de la moitié des dépenses. Ils ont débutés en 2024. La liaison douce entre le Basta et le port sera terminée dans l'année. L'aménagement du front de mer sera quant à lui poursuivi en achevant les allées Ortal et par la réfection et renaturation de la promenade Sud.

Pour les autres opérations, les principaux projets sont les suivants :

- rénovation de la rue Beausite et impasse Marie Curie,
- début de la rénovation du chemin de Mistre,
- travaux de gestion des eaux pluviales rue des frères Estrade,
- opération de réfection et modernisation du pôle de l'Ardilouse
- début du programme de reprise de concessions dans le cimetière de la ville

- révision du plan local d'urbanisme
- acquisition de matériel scénique pour la saison culturelle
- travaux pour l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments
- poursuite des travaux de modernisation de l'éclairage public et d'enfouissement des réseaux,
- poursuite des études sur la production d'électricité photovoltaïque et sur la création d'un réseau de chaleur.

Equilibre général du budget



Budget Parkings

La politique de stationnement reste inchangée, avec les objectifs suivants :

- favoriser la rotation des véhicules en cœur de station,
- privilégier le stationnement longue durée vers les parkings excentrés moyennant un tarif plus avantageux
- offrir aux Canaulais la possibilité de stationner leur véhicule de manière illimitée, toute l'année et dans toute la ville à un tarif de 25 euros par an (et 15 euros par voiture supplémentaire du foyer).

Les tarifs pour la saison 2024 restent les mêmes que ceux de l'an dernier. Le « macaron » pour les résidents canaulais quant à lui reste au même prix que depuis sa création

Les recettes réelles inscrites en 2024 s'élèvent à 1 000 000 € pour les droits de stationnement et 300 000 € pour les forfaits post stationnement.

Ces recettes permettent de financer les frais de personnels affectés à la surveillance et au contrôle du stationnement ainsi que les frais d'entretien et de collecte des horodateurs.

Un excédent de 450 000 € est reversé au budget principal.

L'autofinancement restant et les excédents cumulés des années antérieures permettent de financer sans emprunt les dépenses d'investissement :

- 198 000 € pour les études sur le pôle d'échange multimodal (dans le cadre de l'autorisation de programme dédiée)
- 230 000 € pour des travaux de réfection des différents parkings.
- 120 000 € pour le renouvellement des horodateurs
- 96 000 € pour l'installation d'un bloc sanitaire sur le parking de Longarisse

Budget Assainissement

La mise en œuvre des services publics d'eau et d'assainissement fait l'objet d'une délégation auprès d'une société privée. Ainsi, en section de fonctionnement, les écritures reprises dans ce budget portent essentiellement sur les recettes de vente d'eau (part collectivité) et en dépenses sur les frais financiers. Les investissements restent à la charge de la commune.

Les exercices 2022 et 2023 ont été consacrés aux travaux de redimensionnement du réseau de transfert d'effluents depuis le bourg vers la station d'épuration, pour un total de prêt de 3,4 millions d'euros.

Les besoins en section d'investissement restent très importants sur ce budget.

Chaque année, des tronçons de réseau sont réhabilités ou renforcés : 395 000 € en 2024.

Certains ouvrages nécessitent des travaux lourds, c'est le cas d'une canalisation de refoulement attaquée par le sulfure d'hydrogène qu'il est nécessaire de remplacer pour un coût de 525 000 €.

Enfin, les intempéries et les fortes précipitations inédites que nous avons connues en début d'année nous obligent à des travaux complémentaires pour le renforcement d'un poste de relevage, ce qui permettra d'éviter les débordements et le rejet d'eau usées dans le milieu naturel. Ces aménagements coûteront 440 000 € en 2024.

Une étude globale pour la rédaction d'un schéma directeur de l'eau et de l'assainissement est lancée pour un coût de 180 000 € (réparti sur les deux budgets annexes).

Les différents financeurs publics envisageables sont sollicités, dans une recherche permanente de financement extérieurs (Département, Etat, Agence de l'Eau). Ce sont ainsi 177 000 € de recettes de subventions d'investissement qui sont attendus sur cette exercice.

Les travaux et aménagements rendus nécessaires par l'ancienneté des réseaux et l'adaptation aux phénomènes climatiques extrêmes nous obligent à procéder à une augmentation des tarifs supérieure à la seule indexation sur l'inflation. Cela est d'autant plus inévitable que les recettes assises sur les volumes consommés et le nombre de branchements ont tendance à baisser ou stagner.

Ainsi, l'augmentation des recettes nécessaire est de 10%. Celle-ci portera plus sur la consommation que sur l'abonnement pour impacter moins fortement les usagers qui maîtrisent leur consommation. Il est utile de rappeler qu'il n'y a pas eu d'augmentation en 2022 et qu'en 2023, seule la part consommation a été majorée (de 3%). Pendant la même période, l'indice des prix à la consommation (inflation hors tabac) a progressé de 10,1%.

Malgré les subventions attendues, des emprunts seront naturellement nécessaires pour assumer ces dépenses importantes (918 512 € cette année).

Les tarifs ont été ajustés au mieux pour en assumer le remboursement.

Pour une bonne gestion de ce service public il est important d'avoir une vision pluriannuelle. C'est pourquoi le programme d'investissements présenté dans le rapport d'orientation budgétaire est ici rappelé :

Objet	2024	2025	2026
Relevés topographiques		50 000 €	50 000 €
Contrôle de conformité des bâtiments publics + travaux	10 000 €	10 000 €	
Schéma Directeur Assainissement	90 000 €		
Travaux d'uregnce	50 000 €	50 000 €	50 000 €
Réhabilitatuion de réseau tout secteur	270 000 €	530 000 €	915 000 €
Doublement conduite PR Cantelaude	125 000 €		
Canalisation refoulement PRbis vers STEP. Voie du Baganais	500 000 €		
Réhabiliattion béton prétraitement STEP	20 000 €	175 000 €	
Traitement H2S	275 000 €	250 000 €	
TOTAL	1 340 000 €	1 065 000 €	1 015 000 €

Les 440 000 € d'aménagements « anti débordement » présentés plus haut n'était pas inclus.

Budget Eau

Le fonctionnement de ce budget est semblable à celui de l'assainissement collectif, dans le cadre de la délégation de service public.

Et là encore, les besoins en investissement sont importants, pour des raisons similaires. Même le phénomène de précipitations extrêmes a un impact sur ce budget. Il nous oblige à déplacer certaines conduites d'eau placées sous des ponts et ainsi dégager l'écoulement dans les crastes et fossés : 235 000 € cette année.

Le renouvellement « courant » de réseaux coûtera cette année 184 815 €.

Enfin, on peut signaler une opération particulière consistant à remplacer 1560 mètres linéaires de conduite entre Carreyre et le Moutchic pour 500 000 €.

Là encore, la seule indexation des prix sur l'inflation ne suffit pas à assurer les besoins nouveaux en matière de renouvellement et modernisation du réseau. Ainsi les tarifs de la part collectivité sont augmentés de 5%

342 500 € de subventions sont attendus pour ces travaux, de la part du Département et de l'Agence de l'Eau.

Le fonds de roulement reconstitué ces dernières années permet de limiter le recours à l'emprunt à 288 788 €.

Objet	2024	2025	2026
Etudes diverses		55 000,00 €	35 000,00 €
Maîtrise d'œuvre	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €
Schéma Directeur	80 000,00 €		
création / extensions de réseaux d'adduction		150 000,00 €	125 000,00 €
Renforcement de la canalisation			120 000,00 €
Remplacement du réseaux d'adduction	664 815,00 €	250 000,00 €	200 000,00 €
Remplacement dans le cadre des travaux de voirie		175 000,00 €	200 000,00 €
Travaux divers	40 000,00 €	95 000,00 €	15 000,00 €
TOTAL	704 815,00 €	670 000,00 €	660 000,00 €

Les 235 000 € mentionnés ci-dessus pour des aménagements en lien avec les précipitations extrêmes n'étaient pas inclus dans ce PPI.

Par ailleurs, il est à noter l'importance des dépenses inscrites en « restes à réaliser » cette année pour des travaux débutés fin 2023, à hauteur de 1 005 406 €.

Budget Transports

Ce budget permet de financer un service communal de transport scolaire dans la commune, gratuit pour les familles (exploitation des cars, entretien et chauffeurs). Il participe également au transport des élèves qui fréquentent le lycée d'Andernos.

Les principales recettes sont les subventions de la Région pour 45 000 € et la subvention du budget principal pour 90 000 € (contre 110 000 € en 2023) qui permet d'assurer la gratuité du service.

En section d'investissement les dépenses portent sur le remboursement d'emprunt (9 000 €).

Budget Golfs

Les trois golfs municipaux (l'Ardilouse, la Méjanne et le Baganais) sont exploités sous la forme de concessions de service public et de convention de mise à disposition pour le dernier.

La nature des contrats fait que ce budget comprend peu de dépenses courantes, tant en fonctionnement (essentiellement les impôts et taxes pour 18 000 € et intérêts d'emprunt pour 10 270 €) qu'en investissement (remboursement d'emprunt pour 41 986 €).

En recettes, les redevances versées par les trois exploitants s'élèvent à 450 000 €. Cela permet de dégager un excédent de 320 000 € reversé au budget principal (montant identique à 2023).

Budget Camping

Depuis février 2017, le camping municipal Les Jardins du Littoral ainsi que l'aire de camping-cars du Huga sont gérés sous la forme d'une régie intéressée. Dans ce cadre, l'ensemble des produits issus de l'exploitation de ces deux équipements sont directement perçus sur le budget annexe de la commune. La collectivité verse une contribution au délégataire dont le montant est fixé par le contrat de délégation.

Les recettes d'exploitation s'élèvent à 495 000 € pour le prochain exercice, en forte progression avec la reprise progressive et régulière de l'activité depuis 2021.

Les dépenses d'exploitation sont principalement composées de la contribution versée au délégataire pour 360 000 € et par les charges directement assurées par la collectivité, notamment en matière d'élagage (17 000 €).

En matière d'investissement, les deux dernières années ont été consacrées aux études et procédures administratives en vue de l'extension du camping. En 2024, le lancement des travaux et leurs suivis de maîtrises d'œuvres constituent l'essentiel des dépenses d'investissement. L'intégralité du programme est inscrite sur cet exercice, pour un total de 1 962 197 €.

Le but de ce programme est, d'une part, d'accroître l'offre d'hébergement des saisonniers et, d'autre part, d'augmenter le nombre d'emplacements pour compléter qualitativement l'offre du camping.

A cela s'ajoute la modernisation de l'air de camping car pour 35 000 €.

Pour financer les dépenses d'investissement, 200 000 € sont prélevés sur le fonds de roulement et un emprunt de 1 533 351 € est inscrit. Il s'agit d'un maximum qui sera probablement amené à baisser en

fonction des subventions que nous pourrions percevoir. Par prudence et en l'attente de décisions des financeurs, celle-ci ne sont pas inscrites au budget primitif.

Les nouvelles recettes générées dans le futur par l'exploitation d'emplacements supplémentaires, permettront d'assumer cet emprunt et de dégager des ressources nouvelles pour la ville.

Budget Forêt

Le budget forêt est basé sur des produits issus de la vente de bois. Ce budget supporte en fonctionnement des dépenses principalement consacrées à la masse salariale des agents de la régie communale et à l'entretien du matériel.

En section de fonctionnement, la recette principale est naturellement le produit des coupes de bois. Elle est évaluée cette année à 180 000 €.

Les charges à caractère général recouvrent les frais de fonctionnement des véhicules et l'adhésion à l'association syndicale autorisée de défense de la forêt contre les incendies.

Les charges de personnel représentent le premier poste de dépense à 123 750 €.

En section d'investissement, 15 000 € sont prévus en dépenses pour les reboisements.

Budget lotissement « La Cousteyre 3 »

Ce budget créé en 2022, a vocation à retracer les dépenses et recettes relatives à une opération de viabilisation et vente en lots aménagés de terrains à La Cousteyre.

Le budget devra à terme avoir un solde financier positif. Pour autant, l'objectif n'est pas de générer des excédents conséquents mais d'obtenir un prix de revient au mètre carré accessible pour faciliter l'accession à la propriété des canalais.

Les seuls crédits prévus cette année portent sur les études pour la rédaction de la demande de permis d'aménager, pour un total de 15 000 €.

La reprise du déficit de 2023 porte le budget à 29 493 €.

L'équilibre se fait par l'inscription de crédits de cessions de terrains aménagés.